

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

2 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 2 AOÛT 2017, à 18 h (6 h pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines
et matérielles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h.

08-17-192A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur Warolin souhaite la bienvenue à tous, en mentionnant qu'il en est à son dernier droit dans son mandat de préfet. Très fier de ses réalisations et du développement de différents dossiers, il réitère son optimisme à laisser l'organisation en bonne santé.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2017.

08-17-193A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Une question en lien avec l'ouverture des vannes du barrage des Quinze fût posée par un membre du CA.

08-17-194A

Autorisation pour appel d'offres par voie de soumissions publiques, concernant l'achat en commun de sel et calcium, pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités (services offerts par la MRCT, depuis 1977).

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De demander, par voie de soumissions publiques, des offres pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2017-2018.

Les quantités requises sont :

	Sel			Calcium
	Tonne en vrac	Sac de 40 kg	Sac de 1 000 kg	Sac de 35 kg
Quantité approximative	80	285	0	120

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectueront dans chacune des municipalités avant le 30 septembre 2017.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard le **lundi, 28 août 2017 à 15 h**, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 6 septembre 2017. L'appel d'offres sera publié sur Facebook et sur le site Web de la MRCT, au cours du mois d'août 2017.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

Gestion du Fonds local d'investissement (FLI).

Information

Le CA prend acte que pour ce mois-ci, il n'y a pas eu de demande de prêt. En date du 18 juillet 2017, la disponibilité du FLI est de 753 548,87 \$ et celle du FLS de 269 841,13 \$.

08-17-195A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à son règlement de zonage (règlement n° 265, adopté le 12 juillet 2017).

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Considérant que la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de zonage n° 196 présentement en vigueur pour modifier les normes applicables aux conteneurs et aux abris Tempo;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 265, adopté le 12 juillet 2017 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 265 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 juillet 2017

Date de réception à la MRCT : 14 juillet 2017

08-17-196A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à son règlement de zonage (règlement n° 516, adopté le 17 juillet 2017) (second projet).

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Considérant que la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour permettre les habitations à plusieurs logements dans le prolongement de la rue Sabourin et sur la rue du Frère Moffette, pour agrandir des terrains résidentiels sur la rue G-E Morency, pour rendre commercial le terrain de l'ancien incubateur industriel et un terrain sur la rue Saint-Michel;

PROJET

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 516, adopté le 17 juillet 2017 – zonage) (second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 516 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 17 juillet 2017 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 18 juillet 2017

08-17-197A

Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres par voie de soumissions publiques, pour un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité d'une quinzaine de terrains de villégiature au lac Témiscamingue (secteur Boom Camp) dans la ville de Témiscaming.

Considérant que l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, prévoit que la MRC peut assumer cette responsabilité;

Considérant qu'après avoir étudié pendant quatre ans, une demande de développement de la villégiature dans le secteur Boom Camp, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a finalement conclu que c'était à la MRC de procéder;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De demander, par voie de soumissions publiques, des offres pour un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité d'une quinzaine de terrains de villégiature au lac Témiscamingue (secteur Boom Camp) dans la ville de Témiscaming. Le tout devrait permettre l'inscription au tirage au sort en avril 2018 afin d'offrir les terrains à l'automne 2018.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue au plus tard le mercredi, 13 septembre 2017 à 16 h, pour être prises en considération par le conseil de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 20 septembre 2017. L'appel d'offres sera publié sur SEAO et dans le journal Le Reflet, au cours du mois d'août 2017.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Dépôt de la résolution de la municipalité de Guérin concernant les travaux réalisés sur le cours d'eau Aumond en 2016.

08-17-198A

Considérant qu'à l'automne 2016, la MRC a procédé à des travaux de nettoyage sur le cours d'eau Aumond situé dans la municipalité de Guérin à la suite d'une demande reçue de cette dernière;

Considérant que le CA prend acte de la résolution acheminée par la municipalité de Guérin concernant les travaux réalisés et l'ensemble de l'état de situation entourant ce dossier;

Considérant que la MRCT a reçu un avis de non-conformité par le MDDELCC en date du 27 mars 2017 et que des mesures correctives ont été demandées afin de respecter les exigences du ministère formulées dans une correspondance du 19 octobre 2016;

Considérant que la MRCT est toujours en attente d'un suivi du MDDELCC dans ce dossier suite à l'envoi du rapport de fin de travaux dans les dernières semaines;

Considérant la responsabilité de la MRCT à certains égards, les honoraires des employés de la MRCT ainsi que leurs frais de déplacement réalisés en 2017 et jusqu'à ce jour, seront à la charge de la MRCT;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'informer la municipalité de Guérin que tous travaux supplémentaires ayant ou devant être réalisés suivant la réponse du MDDELCC, les frais devront être assumés par la municipalité, le coût de tous travaux réalisés en cours d'eau relevant de la municipalité concernée.

08-17-199A

Autorisation pour une offre de formation sur la gestion des lacs et cours d'eau au Témiscamingue pour le milieu municipal.

Considérant que lors de la séance ordinaire du CA de la MRC tenu le 7 juin 2017, les élus ont préconisé qu'une rencontre soit organisée avec les directions des municipalités locales pour clarifier la situation entourant les rôles et responsabilités de la MRC et des municipalités locales dans le cadre du dossier de gestion des cours d'eau;

Considérant que la rencontre mensuelle des DG ayant eu lieu le 27 juin dernier a porté sur le dossier de gestion des cours d'eau;

Considérant que l'objectif de la restructuration du dossier de gestion des cours d'eau vise à clarifier le rôle et les responsabilités de la MRC et des municipalités locales afin qu'on puisse rencontrer adéquatement nos obligations en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que quelques personnes provenant des municipalités locales ont suivi une formation offerte par la COMBEQ en octobre 2016 et portait sur la gestion des lacs et des cours d'eau;

PROJET

Considérant que les personnes présentes lors de la rencontre mensuelle des DG du 27 juin ont manifesté le souhait de suivre cette formation;

Considérant que les objectifs de la formation visent une mise à niveau d'informations, tant au niveau légal que technique, afin d'outiller le milieu municipal vers une meilleure prise de décision;

Considérant que des démarches ont été réalisées auprès de la COMBEQ afin que la formation soit offerte au Témiscamingue;

Considérant que la COMBEQ a transféré la demande de la MRCT à la FQM qui est responsable de l'offre pour cette formation;

Considérant les options offertes par la FQM et qu'une formation privée au Témiscamingue est la meilleure option à envisager vu le nombre de participants potentiels pour la MRC et les municipalités locales;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'organisation et à la tenue de la formation sur la gestion des lacs et des cours d'eau au Témiscamingue;
- ❖ D'autoriser un budget de 12 000 \$ (25 inscriptions *maximum*) comprenant le coût de la formation et des formateurs, les frais de location de local et les frais de repas pour l'ensemble des participants;
- ❖ D'autoriser M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à procéder à la signature de l'entente liant la FMQ et la MRCT quant à la tenue de cette formation.

Note : M. Daniel Barrette se retire des délibérations pour les deux prochains dossiers; il est 18 h 33.

08-17-200A

Autorisation pour un appel d'offres pour des travaux à réaliser sur le cours d'eau Bougie situé dans la municipalité de Laverlochère.

Considérant la résolution n° 16-06-1473 de la municipalité de Laverlochère demandant à la MRC de Témiscamingue de prendre les procédures nécessaires afin de stabiliser les berges du cours d'eau Bougie;

Considérant la résolution n° 17-07-1722 de la municipalité de Laverlochère mentionnant qu'elle s'engage à assumer la totalité des dépenses liées aux travaux à réaliser dans le cours d'eau Bougie;

Considérant que le devis technique et les plans ont été réalisés par M. Pierre J. Rivard, ingénieur;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux sur le cours d'eau Bougie situé dans la municipalité de Laverlochère.

PROJET

L'appel d'offres sera conditionnel à l'avis positif du MDDELCC suite au dépôt de l'avis préalable à la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole. L'ensemble des documents ont été acheminés au MDDELCC le 14 juillet 2017. Les soumissions seront reçues au bureau de la MRCT jusqu'à 15 h le 15 août 2017.

Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours en date de l'octroi de contrat à l'entrepreneur. La MRCT se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Information

Autorisation pour l'octroi d'un contrat pour une surveillance partielle des travaux sur le cours d'eau Bougie situé dans la municipalité de Laverlochère.

Point reporté à la séance du conseil des maires, du 16 août prochain.

Note : M. Daniel Barrette réintègre la séance; il est 18 h 40.

08-17-201A

Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'équipements en désincarcération en sécurité incendie.

Considérant que les pinces de désincarcération n'étant plus conformes au niveau de la ville de Témiscaming et ainsi que celles de la ville de Ville-Marie et l'impossibilité de remplacer des pièces défectueuses;

Considérant qu'après analyse du dossier, le comité de sécurité incendie recommande l'acquisition de nouvelles pinces;

Considérant que les pinces s'avèrent un outil essentiel pour la sécurité de la population et du nombre de sorties observées depuis 2011 (14 sorties de Notre-Dame-du-Nord, 12 sorties de Témiscaming et 11 interventions de la ville de Ville-Marie);

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un appel d'offres sur invitation, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT, pour l'acquisition d'un ou deux ensembles de pinces de désincarcération pour 2017, un pour la ville de Ville-Marie et un pour la ville de Témiscaming, finançable par le Fonds de réserve.

L'appel d'offres demande des soumissions en fonction de deux options que voici :

- Option 1 : achat d'un ensemble d'équipements de désincarcération;
- Option 2 : achat de deux ensembles d'équipements de désincarcération.

Les soumissions seront reçues au bureau de la MRCT jusqu'à 15 h 30, le 15 août 2017.

Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours en date de l'octroi de contrat au fournisseur. La MRCT se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Autorisation pour l'embauche d'un nouvel opérateur de camion pour la collecte sélective.

08-17-202A

Considérant qu'un des opérateurs de camion de collecte est en arrêt de travail pour une durée indéterminée et que la période estivale est celle où les besoins sont davantage présents, considérant les doubles collectes, les remplacements de vacances, etc.;

Considérant qu'il y avait donc lieu d'embaucher un opérateur, le temps que l'opérateur en arrêt de travail, reprenne son poste à temps plein;

Considérant qu'une préautorisation d'embauche a été envoyée, par courriel, aux membres du CA le 3 juillet 2017;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner l'embauche de M. Richard Gervais, à titre d'opérateur de camion de collecte :
 - Salaire : Selon la politique salariale en vigueur;
 - Entrée en fonction : 12 juin 2017.

Monsieur Gervais est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- Salaire hebdomadaire fixe (plus ou moins 40 heures / semaine);
- Un horaire flexible selon les besoins de l'Écocentre.

08-17-203A

Nomination d'un inspecteur régional pour la gestion des matières résiduelles.

Considérant qu'un contrat d'inspection des bacs a été donné à l'agence ABT Sécurité (résolution n° 06-17-170A du 7 juin 2017);

Considérant que le personnel d'ABT sécurité assigné à ce mandat est qualifié et a suivi la formation nécessaire;

Considérant que l'article 16 du règlement n° 181-06-2016 prévoit que son application et l'émission de constats d'infraction sont la responsabilité de l'inspecteur régional;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Alexandre Touzin (et s'il y a lieu son substitut, M. Anthony Barrette) à titre d'inspecteur régional pour l'application du règlement n° 181-06-2016 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables.

Cette nomination est conforme à l'article 16 de ce règlement. Les modalités de rémunération de l'inspecteur sont celles indiquées dans la proposition d'ABT Sécurité du 10 mai 2017 (soumission 141116-001).

Octroi d'un contrat pour une offre de services concernant la révision de la politique salariale des employés, d'outils d'évaluation de la performance et maintien de l'équité salariale.

08-17-204A

Considérant que la politique salariale des employés devait être renouvelée pour le 1^{er} janvier 2017, mais que le CA a repoussé d'une année la fin de la politique, afin de réaliser la réorganisation administrative avant tout;

Considérant qu'à sa séance du 1^{er} février 2017, le comité administratif autorisait la direction générale à demander des soumissions à des firmes externes pour la révision de la politique;

Considérant que deux organisations ont été invitées à déposer une offre de services à la MRC de Témiscamingue avec pour mandat de réviser la politique salariale des employés, de revoir les outils d'évaluation de la performance du personnel et à la révision et au maintien de l'équité salariale;

Considérant que la firme C. C. Consultants a déposé, en date du 8 juillet 2017, une offre de services pour un montant de 10 290 \$, avant taxes;

Considérant que le service des ressources humaines et des relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déposé, en date du 11 juillet 2017, une offre de services pour un montant de 11 430 \$, avant taxes;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de la firme C. C. Consultants pour un montant maximal de 10 290 \$, taxes en sus;

M^{me} Noémie Ash, directrice aux ressources financières, humaines et matérielles coordonnera ce mandat afin que la politique puisse être adoptée à l'automne, avant l'adoption du budget 2018.

08-17-205A

Installation d'une solution téléphonique au point de service situé à Laverlochère.

Considérant que depuis l'ouverture du point de services à Laverlochère, une solution temporaire en ce qui concerne le système téléphonique a été mise en place;

Considérant que présentement, les postes téléphoniques du technicien en prévention incendie ainsi que du chargé de projet en sécurité incendie sont toujours branchés physiquement au bureau administratif de la MRCT et un transfert d'appel se fait sur leurs téléphones cellulaires respectifs;

Considérant que deux solutions sont proposées par l'entreprise Télébec, soit :

- Solution 1 : Intégrer le système téléphonique du point de service de Laverlochère à celui de notre bureau administratif de Ville-Marie grâce à la technologie IP, permettant de conserver le même numéro de téléphone pour les deux bureaux;
- Solution 2 : Faire l'installation d'un système téléphonique indépendant au point de service à Laverlochère, alors que le numéro de téléphone serait différent.

PROJET

Considérant que Télébec a déposé une offre de services pour chacune des solutions :

	Frais d'installation	Frais mensuels
Solution 1 : Intégré au système téléphonique du bureau de Ville-Marie	8 074,95 \$	N/A
Solution 2 : Système indépendant	7 510,25 \$	241,53 \$

Considérant que les investissements requis s'avèrent dispendieux;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De décliner les deux propositions soumises par la firme Télébec;
- ❖ D'outiller les employés installés au point de service de Laverlochère d'un téléphone cellulaire, les frais d'acquisition et du service mensuel étant à la charge de la MRC de Témiscamingue.

08-17-206A

Programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Adoption du plan d'action.

Considérant la résolution n° 03-17-091 du conseil des maires, qui octroyait un soutien financier de 50 000 \$ pour soutenir la démarche de la Planification stratégique du Témiscamingue, dans son plan d'action 2017-2021;

Considérant que cet apport financier vise à participer au Programme Mobilité-Diversité, pour lequel la MRC de Témiscamingue a reçu une contribution financière de 44 000 \$ pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019;

Considérant que l'entente signée avec le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion prévoit que la MRC doit produire un plan d'action et un cadre d'évaluation 90 jours suivant la signature de l'entente;

Considérant que l'entente a été signée le 14 juin 2017;

Considérant que le plan d'action a été réalisé en collaboration avec la Société de développement du Témiscamingue et rencontre les objectifs fixés dans les actions ciblées par la Planification stratégique;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le plan d'action 2017-2019 visant à rencontrer les objectifs établis par la Planification stratégique du Témiscamingue, cadrant avec les critères admissibles au Programme de Mobilité et de Diversité;
- ❖ De transmettre ledit plan d'action auprès du responsable du PMD, respectant ainsi le délai de la clause 5.8 de l'entente convenue entre les deux parties.

Nomination de Madame Nadia Gauthier, à titre de 2^e responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec pour la MRC de Témiscamingue.

08-17-207A

Considérant que Revenu Québec exige une résolution de la MRC de Témiscamingue pour nommer un représentant autorisé des services électroniques et un responsable des services électroniques;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue auprès de Revenu Québec pour les services électroniques, de même que responsable des services électroniques et qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la MRC, les documents requis pour l'inscription à Clic SÉCUR et à Clic Revenu;
- ❖ De nommer M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire-comptable à la MRC de Témiscamingue, comme **substitut** à Madame Gironne, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue auprès de Revenu Québec pour les services électroniques, de même que responsable des services électroniques;
- ❖ Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante (ou à son substitut), les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription ou au bon fonctionnement à Clic SÉCUR et à Clic Revenu.

Information

Mutuelle des municipalités du Québec(MMQ) – Versement de la ristourne 2016.

Le CA prend acte du versement de la ristourne par la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2016, soit un montant de 5 004 \$.

Au cours des cinq dernières années, la MRC de Témiscamingue a reçu 15 018 \$ en ristournes, réparti comme suit :

Ristourne reçue de la MMQ	
2012-2013	1 010,00 \$
2013-2014	1 883,00 \$
2014-2015	3 365,00 \$
2015-2016	3 756,00 \$
2016-2017	5 004,00 \$

Information

Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Accès au module Web pour photos et croquis des fiches d'évaluation foncière.

08-17-208A

Considérant qu'en juillet 2017, le service d'évaluation, à l'aide de CIM, implantait un nouveau service à la consultation d'évaluation en ligne, soit la consultation des photos et croquis des immeubles de son territoire;

Considérant que le service d'évaluation reçoit plusieurs demandes externes (notaires, compagnies d'assurances, comptable, institutions financières, agents d'immeubles, etc.) pour obtenir les croquis et photos des dossiers d'évaluation;

Considérant que l'implantation d'une grille tarifaire viendrait alléger les coûts supplémentaires et récurrents reliés à l'accès de ce module, qui sont d'environ 1 512 \$ pour l'année 2017;

Considérant que la tarification viserait à imposer un coût annuel, qu'importe le nombre de consultations;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'établir un frais annuel de 200 \$ par abonné, pour la consultation du module Web photos/croquis, frais payable une seule fois par année.

Ce frais ne sera toutefois pas imposé aux municipalités locales et à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Par la mise en place de ce nouvel outil de consultation, via le Web, le personnel de la MRC de Témiscamingue fournira les accès nécessaires aux abonnés qui auront payé le tarif annuel, l'information n'étant plus disponible autrement.

Les municipalités locales seront avisées que toute demande visant à obtenir des photos ou croquis de bâtiments pour les fiches d'évaluation foncière devront être référées à la MRC.

08-17-209A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **220 184,60 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **840 449,37 \$**, et ce, pour la période du 16 mai au 15 juillet 2017.

PROJET

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 2 août 2017.



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

08-17-210A

Présentation des états financiers 2016 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés, au 31 décembre 2016.

M. Luc Desforges, CGA, et M^{me} Martine Carrière de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., comptables généraux licenciés, assistent à la réunion et y présentent les états financiers 2016 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés et répondent aux questions du comité administratif.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De recommander au conseil des maires, l'adoption des états financiers qui seront déposés à la séance du 16 août 2017 pour approbation, de même que la nomination d'un vérificateur pour l'année 2016.

08-17-211A

Païement des honoraires de Champagne, Bellehumeur, Guimond Inc. pour la vérification comptable pour l'exercice financier 2016.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Honoraires	14 600 \$	19 500 \$	20 400 \$	21 250 \$	22 600 \$	23 250 \$	24 300 \$

(Taxes en sus)

(4,5 %)

Considérant que pour l'année 2016, les honoraires sont de 24 300 \$, répartis comme suit :

- Délégation des baux : 2 500 \$
- Compensation sélective: 2 100 \$
- FLI et FLS : 1 500 \$
- Vérification comptable : 18 200 \$

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ces comptes pour la vérification comptable de l'année 2016 soient acceptés et payés.

Prolongement du mandat de M^{me} Audrey Charbonneau.

08-17-212A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De prolonger le mandat de M^{me} Audrey Charbonneau jusqu'au 1^{er} septembre 2017, à titre de secrétaire, à la MRC de Témiscamingue afin qu'elle puisse poursuivre le travail de numérisation et d'archivage de documents.

Information

Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

08-17-213A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 16 août 2017
- Comité administratif : 6 septembre 2017

Il est 19 h 35.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.